

Conditions générales de vente Village Nature Le Maury

mise à jour du 25.07.2025

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le Village Nature Le Maury, ci-après nommé “Le Village”, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous. Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables au moment où la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales.

CONDITIONS DE RÉSERVATION

La réservation devient effective uniquement après accord formel du Village reçu par mail indiquant “votre réservation est confirmée”. Ce mail indique le détail de votre séjour ainsi que son montant total.

A titre informatif, lors de votre réservation en ligne, dans le cas d'un paiement par chèque ou “chèques vacances ANCV” vous recevez un mail vous annonçant l'étude de votre demande. Ce mail ne vaut pas accord, et ne valide pas la réservation qui ne sera effective qu'à réception du règlement.

De la même manière, lors de votre réservation en direct (téléphone, mail ou courrier), vous recevez un mail de “confirmation d'option” qui ne vaut pas non plus accord de réservation mais vous demande de payer l'acompte du séjour. En effet, à réception du paiement par le Village Nature Le Maury, vous recevez alors le mail de confirmation de réservation.

La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du Village.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le Village Nature Le Maury informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours, il n'y a donc pas de possibilité de rétractation.

RÉSERVATIONS DE GROUPE

Pour toute demande de réservation de groupe (plus de 6 personnes, au moins 2 hébergements ou emplacements), vous devez impérativement contacter le Village par téléphone, par e-mail ou via notre rubrique "**Informations pratiques**". Le Village se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci, et d'étudier également toutes demandes de services annexes (repas, activités, ...).

TARIFS ET TAXE DE SÉJOUR

Les prix indiqués sont valables pour la saison à venir.

Ils s'entendent en € (euros), TVA incluse.

La taxe de séjour, d'un montant de 0,20 € par personne de plus de 18 ans et par jour de présence (pour les emplacements de camping, chalets, gîtes et lodges) s'ajoute au tarif indiqué. Elle a été instaurée en France depuis 1910, il s'agit d'une **taxe prélevée par les collectivités auprès des touristes** séjournant à titre onéreux dans un hébergement de leur territoire (hôtel, camping, locations saisonnières, chambres d'hôtes...), **sauf** les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la collectivité, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire. (article L. 2333-31 du CGCT).

DÉPÔT DE GARANTIE ET ÉTATS DES LIEUX

Pour tout séjour en locatifs (lodges, gîtes et chalets), un dépôt de garantie sera demandé au plus tard le jour de votre arrivée au Village. Il sera différent selon les hébergements loués :

- pour les chalets : 150 €
- pour les gîtes : 250 €
- pour les lodges : 400 €

Ce dépôt de garantie ne sera pas nécessaire pour les séjours réservés sur AirBnB et Booking.

Chaque client sera chargé le jour de son arrivée, de réaliser lui-même un état des lieux du logement (inventaire fourni directement dans le logement) et d'informer dans la journée l'accueil du Village pour toutes dégradations constatées ou dysfonctionnement des équipements.

Le dépôt de garantie sera effectué par empreinte de carte bancaire ou dépôt de chèque à l'Accueil du Village, au moment de l'arrivée. Ce dernier sera restitué dans son intégralité au plus tard sous 7 jours après un contrôle de ménage et un état des équipements satisfaisant.

Dans le cas contraire, le dépôt de garantie sera prélevé proportionnellement aux frais engagés pour la remise en état ou le remplacement à valeur neuve de l'objet dégradé.

Les dégradations supérieures au dépôt de garantie seront à la charge du Client, le Village présentera alors les devis correspondants au montant des travaux ou des équipements endommagés.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement des séjours peut se faire par chèque, espèces, Carte Bancaire, virement bancaire, chèques vacances ANCV ou ANCV Connect uniquement.

Locatifs (gîtes, lodges et chalets) et tente suspendue :

Pour les réservations de locatifs (lodges, gîtes et chalets) et tente suspendue, un acompte de 25 % du montant des prestations réservées doit être réglé à la réservation, dans un délai pouvant aller jusqu'à 7 jours suivants la réservation.

Le solde doit être payé au plus tard le jour du début de séjour, avant de rentrer dans l'hébergement.

Emplacements de camping :

Pour les réservations, un acompte de 25 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation, avec un délai pouvant aller jusqu'à 7 jours suivants la réservation. Le solde doit être payé au plus tard la veille du départ.

ANNULATION ET MODIFICATIONS

1. Modification de votre réservation

Le client peut demander la modification de son séjour au Village (dates, type d'hébergement) sur demande écrite auprès du Village (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. À défaut de modification possible, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler dans les conditions décrites ci-après.

Toute demande d'augmentation de la durée du séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur au moment de la nouvelle demande.

Toute demande de diminution de la durée du séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

2. Prestations non utilisées

En cas de séjour interrompu ou abrégé pour l'une des raisons suivantes :

Fermeture des frontières par décision administrative

Fermeture administrative du camping

Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres par décision administrative ne permettant pas de venir au camping

Un "bon à valoir" d'un montant correspondant aux nuits non consommées, valable 1 an, sera émis par le Village.

Pour les locatifs (gîtes, lodges et chalets) et tente suspendue, en dehors des raisons mentionnées ci-dessus, tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra donner lieu à remboursement ou "bon à valoir".

Pour les emplacements de camping, l'acompte pour la totalité du séjour n'est pas remboursable, le client sera remboursé du montant correspondant au solde des nuits non consommées uniquement. Pour les séjours validés sur place, n'ayant pas fait l'objet de réservation, la totalité du séjour sera payée dès l'arrivée. Si le client ne connaît pas son jour de départ, la 1ère nuitée devra être payée à l'arrivée, et le solde la veille du départ (sous réserve également que l'emplacement soit disponible).

3. Annulation du fait du Village Nature Le Maury

En cas d'annulation du fait du Village, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du client

Toute demande d'annulation (quelque soit le type d'hébergement ou emplacement) devra obligatoirement être communiquée par e-mail ou par courrier à l'adresse postale du Village Nature Le Maury - Le Maury - 19160 Liginiac. Les annulations transmises par téléphone ne pourront pas être prises en compte. Toute annulation entraîne la résiliation de la réservation et le Village se réserve le droit de proposer à nouveau l'hébergement à la location.

- En cas d'annulation pour l'une des raisons suivantes :

- > Fermeture des frontières par décision administrative
- > Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres par décision administrative ne permettant pas de venir au camping
- > Raison médicale justifiée

Un bon à valoir, d'un montant correspondant à l'intégralité des sommes versées, valable un an, sera émis par le Village.

- Pour toutes autres raisons : Si la réservation est annulée

dans les 48heures suivant la réservation :

Remboursement intégral de la réservation (acompte ou solde selon paiement effectué)

jusqu'à 30 jours avant le début du séjour :

25% du montant du séjour est acquis par le village, et ne sera pas remboursé.

de 29 jusqu'à 7 jours avant le début du séjour :

50% du montant du séjour est acquis par le village, et ne sera pas remboursé.

de 6 jours jusqu'au début du séjour :

50% du montant du séjour est acquis par le village, et ne sera pas remboursé.

Concernant les services annexes supplémentaires payés par le client au moment de la réservation, ils seront remboursés dans leur intégralité, quelle que soit la date d'annulation.

Si le paiement a été effectué en partie ou en totalité avec un "bon à valoir" d'une valeur supérieure au remboursement, un nouveau "bon à valoir" déduit du montant à rembourser par le Village sera restitué sans prolongation de sa durée.

Pour les clients souhaitant payer leur séjour en "chèques vacances ANCV", il conviendra d'envoyer au moment de la réservation un chèque à l'ordre de : SAS EVLM du montant total du séjour à l'adresse suivante : Village Nature le Maury - Le Maury - 19160 Liginac. Ce chèque sera conservé par le Village jusqu'à votre arrivée, et vous sera remis sur place en échange de vos "chèques vacances ANCV". Si toutefois la valeur totale des "chèques vacances ANCV" ne couvre pas le montant total du séjour, un paiement complémentaire par chèque, CB ou espèces vous sera alors demandé.

A savoir que les séjours payés en "chèques vacances ANCV" ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement conformément à l'article L.112-14 I. du Code monétaire et financier. Dans ce cas, un "bon à valoir" non remboursable d'une durée de validité de 1 an, utilisable au Village sera établi du montant des sommes versées en Chèque vacances, selon les conditions d'annulation ci-dessus.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Durant le séjour, le Client s'engage à respecter le règlement intérieur du Village Nature Le Maury, lequel est disponible / affiché à la réception.

Ces prescriptions sont applicables à toute personne résidant avec lui ou sous sa responsabilité. Sauf mention contraire dans le règlement intérieur du Village Nature Le Maury, l'installation d'une toile de tente est interdite sur les emplacements d'hébergement locatif. Dans le cas du non-respect patent de ce règlement, le Responsable du site pourra prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'annulation du séjour et spécialement en cas d'attitude perturbatrice contraire au calme et à la sérénité de l'accueil ou en cas de comportement violent, de propos injurieux, racistes ou menaçants proférés à l'encontre des autres Clients, du personnel du Village Nature Le Maury ou de ses partenaires ou fournisseurs. Le Client est informé que l'accès au logement pourra également lui être refusé.

Le Règlement intégral est disponible à l'accueil du Village ou dans les classeurs d'informations mis à disposition au sein des locatifs.

SERVICE DE MÉDIATION A LA CONSOMMATION

Règlement amiable des litiges entre le professionnel et le consommateur conformément aux articles L611-1 à L 641-1 et R 612-1 à R 616-2 du Code de la consommation.

En cas d'un litige non résolu entre le Professionnel et le Consommateur, le consommateur peut saisir le médiateur de la consommation.

Avant de saisir le médiateur de la consommation, le consommateur doit déjà avoir tenté de résoudre son litige directement auprès du professionnel par une réclamation écrite ou avoir fait une réclamation selon les termes du contrat conclu avec le professionnel.

La médiation de la consommation est un règlement extrajudiciaire des litiges de la consommation.

Si les conditions sont réunies, une médiation de la consommation se déroulera selon un processus précis et selon les textes en vigueur.

La procédure est gratuite pour le consommateur (R612-1 du Code de la Consommation).

POUR SAISIR LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION :

Si aucun accord avec le professionnel suite à réclamation,

Règlement amiable des litiges entre le professionnel et le consommateur conformément aux articles L611-1 à L 641-1 et R 612-1 à R 616-2 du Code de la consommation (Conditions de recevabilité). Procédure gratuite pour le consommateur.

Le médiateur de la consommation est neutre, indépendant et impartial. Le médiateur ne fait pas partie de la société avec laquelle le consommateur a un différend.

MÉDIATION – VIVONS MIEUX ENSEMBLE

- www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr
- **2 impasse de Beauregard 54000 NANCY**
- mediation@vivons-mieux-ensemble.fr

IMPORTANT :

- Ne jamais envoyer les documents originaux demandés au médiateur de la consommation. Merci d'envoyer des photocopies
- Ne jamais envoyer les objets défectueux, litigieux ou pour remboursement au médiateur de la consommation
- Merci de préciser votre numéro de téléphone, votre adresse mail
- Merci de ne pas envoyer de mails pour information
- Les mails envoyés pour information (en dehors d'une saisine) ne seront pas traités